

DRCT 2

05 NOV. 2024

PREFECTURE DU NORD

Retour le 05 NOV. 2024

Département du NORD
Arrondissement de LILLE
Commune de WARNETON

PREFECTURE DU NORD

05 NOV. 2024

ARRIVEE

N°2024-19

DÉLIBÉRATION
du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt - quatre, le dix-sept du mois d'octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en son lieu habituel de réunion, sous la présidence de Monsieur Yvon PETRONIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10
Date de convocation du conseil municipal : 17 octobre 2024

PRESENTS : MMES & MM. Yvon PÉTRONIN Maire, Bernard PAREZ et Claudie DELEDALLE Adjoints, Nathalie LAMEYSE, Nicolas DEAN, Francis GHESTEM et Jean-Michel DELANNOY, lesquels permettent d'atteindre le quota des membres en exercice.
Absences EXCUSÉES : M. Stéphane DELATTRE et Me Christèle VANDAMME

OBJET : Subventions pour l'association Groupe de Secours Catastrophe Français, Siret 478 031 594 00078 , 1 allée Lavoisier, 59560 Villeneuve d'Ascq.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré fixe ainsi un complément d'attribution de subventions pour l'année 2024 :

- Association Groupe de Secours Catastrophe Français : 50 €

Ainsi fait en séance les jour, mois et an susdits
Le 28 octobre 2024

Pour extrait conforme
Le Maire

Le Maire de Warneton certifie sur sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération en vertu des termes de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 sur les droits et les libertés des communes et complète par la loi n° 82-623 du 27 juillet 1982



Handwritten signature of Y. Petronin in blue ink.

Handwritten signature of Y. Petronin in blue ink.